

ARRETE n° 2017-084-01.....

**Arrêté d'ouverture de la sélection professionnelle pour le grade de psychologue de classe normale territorial**

Le Président du Centre Communal d' Action Sociale de Caen

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale,

Vu la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique,

Vu la loi n°2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires,

Vu le décret n° 2012-1293 du 22 novembre 2012 pris pour l'application du chapitre II du titre Ier de la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique,

Vu le decret n°2016-1123 du 11 août 2016 relatif à la prolongation des recrutements réservés permettant l'accès à l'emploi titulaire des agents contractuels de la fonction publique territoriale ainsi qu'à la mise à disposition et à la rémunération de ces agents

Vu la délibération fixant le programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire en date du 23 novembre 2016,

**ARRETE**

**Article 1 : ouverture de la sélection professionnelle**

Une sélection professionnelle pour le recrutement dans le grade de psychologue de classe normale territorial est ouverte au titre de l'année 2017 (*1 mois au moins avant le début des auditions*).

Le plan pluriannuel d'accès à l'emploi de titulaire fixe à 1 le nombre d'emploi ouvert au grade de psychologue de classe normale territorial.

**Article 2 : date et lieu de la sélection professionnelle**

L'entretien de la sélection professionnelle aura lieu le jeudi 15 juin 2017 au Centre Communal d'Action Sociale - 45 rue de bernières 14000 Caen. La durée de cette épreuve est fixée à 30 minutes, dont 10 minutes au plus d'exposé dpour l'accès à un cadre d'emploi de catégorie A. Les candidats seront convoqués par courrier leur précisant leur horaire de passage.

### **Article 3 : conditions d'inscription et d'admission à se présenter à la sélection professionnelle**

La recevabilité des dossiers d'inscription est vérifiée par l'autorité territoriale qui convoque les agents dont la candidature est déclarée recevable.

### **Article 4 : dossier de candidature**

Le dossier du candidat comporte :

- une lettre de motivation,
- un curriculum vitae,
- tout élément complémentaire permettant à la Commission d'apprécier le parcours professionnel du candidat (titres, diplômes, attestation de stage, formation, travaux, œuvres...).

Ce dossier est à adresser à M. Le Président du Centre Communal d'Action Sociale– DRH- 16 rue Rosa Parks – CS 52700 14027 Caen Cedex 9 – avant le 17 mai 2017.

### **Article 5 : composition de la Commission de sélection professionnelle**

- Mme HOULEY - *Directrice générale des services du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Caen (Représentant de la collectivité)*
- Mme BATAILLE (*Personnalité qualifiée désignée par le Président du CDG. Cette personnalité préside la commission*).
- M. WILLEMIN *Catégorie A (fonctionnaire de la collectivité appartenant au moins à la même catégorie hiérarchique du cadre d'emplois visé par le recrutement).*

La composition de la commission sera affichée dans les locaux du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville et publiée sur son site internet.

### **Article 6 : liste des candidats aptes à être intégrés**

À l'issue des auditions des candidats au recrutement du grade de psychologue de classe normale, la Commission dresse, par ordre alphabétique, la liste des candidats aptes à être intégrés en tenant compte des objectifs du programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire.

Le Centre Communal d'Action Sociale de Caen procède à l'affichage de cette liste dans ses locaux et la publie également sur son site internet.

### **Article 7 : exécution du présent arrêté**

La directrice générale des services du centre communal d'action sociale de la Ville de Caen est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché dans les locaux du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville, publié sur le site internet de la ville et transmis au contrôle de légalité.

#### Ampliation adressée :

- au Président du Centre de Gestion du Calvados
- au Comptable de la collectivité

Le Maire (ou le Président),  
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication

Fait à Caen,  
le 28/04/2017

Le Président du  
Centre Communal d'Action Sociale,

Joël BRUNEAU

